

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2025

PRENDRE DES MESURES D'URGENCE CONTRE LA VIE CHÈRE EN OUTRE-MER DANS
LE SECTEUR DES SERVICES - (N° 2196)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 5

AMENDEMENT

présenté par

M. Rivière, M. Blairy, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos, M. Muller, M. Schreck,
Mme Sicard, M. Emmanuel Taché, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson,
Mme Ménaché, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou,
M. Salmon, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbart,
M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Blanc,
Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier,
M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, Mme Martinez,
M. Patrice Martin, M. Guitton, M. Jolly, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho,
M. Loubet, M. Lottiaux, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis,
Mme Levavasseur, M. Limongi, Mme Joncour, Mme Jossierand, Mme Joubert, Mme Laporte,
Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft,
M. Boccaletti, M. Dutremble, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti,
M. Guibert, M. Guiniot, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard,
M. Golliot, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Gabarron, M. Frappé, M. Weber,
Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dufosset, M. Dragon, M. Dussausaye, Mme Colombier,
Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny,
M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Bordes,
M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Baubry,
M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, Mme Bamana, M. Barthès et
Mme Mélin

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« dans un délai raisonnable fixé par voie règlementaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de fixer un délai raisonnable de remboursement aux banques.

En effet, le risque est élevé de voir les organismes bancaires de jouer sur le temps et le moral des usagers et clients, afin de décourager les tentatives de récupération des sommes indûment perçues.

Ces sommes doivent être rapidement récupérées par les clients pour faire face à leurs charges.